



## Le gouvernement doit sans tarder mettre en œuvre les préconisations de l'IGAS sur les micro-crèches

L'IGAS vient de produire un rapport sur les micro-crèches. Dans la suite du rapport IGAS de 2023, ce dernier confirme les alertes lancées par les professionnel.les et exprimées par **Pas de bébés à la consigne** depuis des années, quant à l'atteinte à la qualité de l'accueil due aux dérogations dont bénéficient les micro-crèches.

L'IGAS propose notamment :

- ▶ d'**aligner les obligations de qualification du référent technique** des micro-crèches sur celles des directeurs des autres crèches et de porter la quotité de temps de travail à 0,5 ETP par établissement
  - ☞ **le gouvernement doit le mettre en œuvre sans tarder**
- ▶ de **rendre obligatoire dans les micro-crèches la présence d'au moins 1 ETP de personnel diplômé** (auxiliaire de puériculture, EJE, infirmier, psychomotricien, puériculteur) parmi les effectifs encadrant les enfants
  - ☞ **le gouvernement doit le mettre en œuvre sans tarder**
- ▶ d'**obliger le passage en PSU pour toute micro-crèche Paje** dont le chiffre d'affaires de l'année précédente est constitué à plus de 34 % par de la réservation de berceaux
  - ☞ **le gouvernement doit le mettre en œuvre sans tarder et aller plus loin en prévoyant un passage à une PSU réformée pour toutes les micro-crèches**
- ▶ de **réformer le barème du CMG structure** pour supprimer les effets de seuil liés aux tranches de revenus et **rapprocher le reste à charge des familles de celui des autres EAJE**
  - ☞ **le gouvernement doit le mettre en œuvre sans tarder et aligner les restes à charge sur les plus favorables aux parents**

L'IGAS indique également que :

- ▶ la **dérogation** accordée aux micro-crèches leur **permettant d'accueillir jusqu'à 3 enfants avec un seul professionnel** présente également **des risques en matière d'accueil**.
  - ☞ **le gouvernement doit prendre une mesure pour qu'il y ait toujours au moins deux personnels auprès des enfants**

Tout ceci s'inscrit dans le cadre **des propositions de Pas de bébés à la consigne** pour rétablir la **qualité d'accueil et l'attractivité des métiers**, cf. au recto.



**pour une réforme qui remette à l'endroit l'accueil de la Petite Enfance !**